

L'APOSTOLAT DU PRIEURÉ SAINT-BERNARD

Vous souhaitez aider le prieuré Saint-Bernard pour :

- L'entretien de la chapelle • L'entretien de la maison à Chartres
 - Les frais de déplacement et subsistance des prêtres
- Contribuer aux projets d'agrandissement et travaux de nos locaux

Vous pouvez nous soutenir par les moyens suivants :

- Quête dominicale • Dons ponctuels ou réguliers
- Denier du culte (ancienne dîme, qui représentait 10% du salaire)
 - Aide bénévole ou dons en nature

Chacun donne selon ses possibilités,

« *Dieu aime celui qui donne avec joie* », dit la Bible.
Dieu vous le revaudra au centuple.



LES PROJETS DU PRIEURÉ

Agrandissement de la maison de Chartres :

Salle paroissiale, bibliothèque, nouvelle cuisine, second bureau de prêtre

•
Réfection du sol de la chapelle Saint-Pie X

•
Construction d'une chapelle plus spacieuse au Brémien

AIDEZ L'APOSTOLAT DU PRIEURÉ SAINT-BERNARD

*Si vous souhaitez aider l'école et/ou la maison de retraite,
merci de contacter directement leur secrétariat.*

**Vous pouvez verser vos contributions au culte, aux œuvres
et à l'entretien de la vie paroissiale par les moyens suivants :**

• **En ligne sur : laportelatine.org**

Lieux / Prieuré / Prieuré Saint-Bernard / Faire un Don

• **Par virement bancaire :**

Titulaire du compte : **FSSPX PRIEURE SAINT BERNARD**

Chapelle Saint Pie X : 11 bis rue des Jubelines 28000 Chartres

IBAN : FR61 3000 2059 2200 0007 9407 L64 - BIC : CRLYFRPP

• **Par chèque :**

À l'ordre de : Prieuré Saint-Bernard

À adresser à : **11 bis rue des Jubelines 28000 Chartres**

Accompagné du bon « donateur », dûment rempli.



• JE DONNE AU PRIEURÉ SAINT-BERNARD •

NOM : CODE POSTAL :

PRÉNOM : VILLE :

ADRESSE : TÉL :

EMAIL :

Vos dons à la FSSPX sont éligibles à une déduction fiscale.

Dons des particuliers

Réduction de l'IR (Impôt sur le revenu)

66% de réduction

Don limité à 20% du revenu imposable.

Un don de 100 € ne coûte que 34 €.

Réduction de l'IFI (Impôt sur la fortune)

Se renseigner auprès du prieuré.

75% de réduction

Déductible dans la limite de 50 000 €.

Un don de 1000 € ne coûte que 250 €.

Dons des entreprises

Réduction de l'IS (Impôt sur les sociétés) • 60% de réduction • Dans la limite de 0,5% du CA.

Un don de 1000 € ne coûte que 400 €.

**L'équilibre financier n'est possible que grâce à vos dons,
pour lesquels nos prêtres vous remercient chaleureusement.**